



Fonds d'appui à l'École communautaire citoyenne

La [Fédération de la jeunesse canadienne-française \(FJCF\)](#) a été mandatée par le gouvernement du Canada afin d'administrer le *Fonds d'appui à l'école communautaire citoyenne*. Les objectifs à long terme de ce nouveau programme de micro-subventions est de rejoindre les plus de 700 écoles francophones en situation minoritaire d'ici 2023 et de faire bénéficier à chacune des écoles et des communautés desquelles elles sont issues, les bénéficiaires d'un partenariat dans un contexte d'apprentissage.

En ce sens, le concept d'École communautaire citoyenne peut se définir comme étant « [...] un partenariat qui vise à redéfinir la relation entre la communauté et l'école pour susciter l'engagement de tous afin de favoriser la réussite des apprenants.es de tous âges et l'épanouissement des communautés francophones en situation minoritaire. »



Ce nouveau programme viendra donc en appui à la mise sur pied de projets scolaires communautaires. Ces projets pourront être reliés à différents secteurs d'activités dans la mesure où ils répondent aux besoins de la communauté et de l'école tout en s'assurant que ceux-ci rejoignent le souhait des jeunes. Les projets qui relèvent toutefois des secteurs artistique, culturel et patrimonial seront pris en charge par le programme de micro-subventions PassepART, administré par la [Fédération culturelle canadienne-française \(FCCF\)](#).



Les principaux éléments de base au programme soutiennent que :

- Ce sont les organismes communautaires francophones qui remplissent la demande de financement par le biais d'un formulaire en ligne suite à une entente de partenariat avec l'école ou les écoles visé.es par le projet;
- C'est la personne-ressource préalablement identifiée au conseil ou district scolaire francophone qui accepte ou refuse la proposition de projet de l'organisme;
- La micro-subvention versée à l'organisme est de 1 500 \$ par projet. Une prime d'éloignement sera disponible pour les projets se déroulant en régions éloignées ou en milieu rural;
- Une école pourra bénéficier d'une seule micro-subvention par année.

Le lancement du programme est prévu plus tard à l'automne 2019.